

O.F. - 9 septembre

Condamnée pour avoir accueilli chez elle des séparatistes basques **Annick Lagadec entre au pénitencier**

Condamnée pour avoir caché des séparatistes basques, Annick Lagadec s'est présentée hier matin au pénitencier de Rennes pour purger sa peine. Une trentaine de militants bretons était venue la soutenir.

Lundi, 9 h. Annick Lagadec arrive à pied de son appartement rennais et se présente à la porte du pénitencier des femmes. Elle doit y purger une peine de 8 mois et demi de prison. Une trentaine d'amis, de militants bretons et de membres du Comité de soutien aux inculpés du droit d'asile l'accueillent. Drapeaux basques et bretons, embrassades, émotion...

Annick Lagadec, 46 ans, journaliste, avait été arrêtée en 1992 à Paris, pour avoir accueilli chez elle des militants présumés d'ETA. Relâchée après un mois et demi de prison préventive, mais inculpée « d'aide à séjour irrégulier et d'association de malfaiteurs en relation avec une en-



Hier, avant de franchir la porte de la centrale rennaise, Annick Lagadec était soutenue par des militants bretons et sympathisants basques.

treprise terroriste», elle était jugée en novembre 1995 et condamnée à un an de prison ferme par le tribunal correctionnel de Paris.

La convocation pour exécuter le reliquat de peine est finalement arrivée chez elle en juillet dernier. « Cinq ans, exactement, après la préventive... », s'indigne

Flore, 23 ans, après avoir accompagné sa mère Annick Lagadec jusqu'à la porte de la centrale.

Mme Lagadec devrait bénéficier d'un régime de semi-liberté : elle passerait soirées et week-end derrière les barreaux mais continuerait d'exercer dans la journée son travail de correspondante pour le quotidien indépendantiste basque *Egin*.

La condamnation n'altère pas, bien au contraire, les convictions « basques » de cette Bretonne, seule à subir l'incarcération (hors préventive) : « Le monde va à l'envers. J'ai protégé des gens qui fuyaient la torture. Et je vais en prison. » Et d'ajouter : « L'exécution de Miguel Blanco (élu basque assassiné en juillet par des séparatistes) était une grave erreur. Mais cela ne change rien à notre engagement aux côtés des réfugiés. Selon moi, il y a une guerre. Des gens fuient. On accueille. Cette action est non violente. »

François CHRÉTIEN.

O.F. / 25 mars

La piste de l'attentat contre Juan Carlos 5 Bretons et 15 Basques jugés à Paris

A Paris s'ouvre aujourd'hui le procès de 15 Basques soupçonnés d'appartenir à la mouvance de l'ETA-militaire. A leur côté, cinq Bretons accusés de les avoir hébergés. Les policiers ont en fait suivi une piste : celle de l'attentat manqué contre le roi Juan Carlos en 1995.

L'enquête policière, côté français, démarre le 7 juillet 1994 au matin sur le parking de la gare SNCF de Bayonne. La brigade de lutte contre l'immigration clandestine repère une voiture faussement immatriculée. Sa surveillance permet l'interpellation de Pedro Picabea Ugalde, surnommé Képa, membre présumé du comité exécutif de l'ETA. A bord de la voiture, d'autres fausses plaques, un plan de détonateur, de la poudre, des armes et des agendas.

Ces agendas, soigneusement épluchés, livrent d'autres noms dont celui de Juan José Rego Vidal, que les « services » vont filer pendant des mois. D'Hen-daye à Cannes, notamment, où, avec son fils, il loue un voilier, « La belle poule ». Le 15 juillet 1995, l'embarcation quitte la côte d'Azur et met le cap vers les

Baléares et Palma de Majorque. A son bord un commando de trois hommes, dont Rego Vidal. Les policiers français ont passé le relais à leurs homologues espagnols. Le voilier s'amarre paisiblement à quelques quais du yacht du roi Juan Carlos le « Fortuna » qui aime séjourner là. Un appartement a été loué, avec vue directe sur le yacht royal. Les trois hommes sont arrêtés le 9 août 1995. Ils s'approprièrent, assurent les policiers, à tirer sur le roi.

Clandestin depuis 1988

Mais comment, de cet attentat manqué, en vient-on à la Bretagne ? Par l'exploitation systématique des filatures et surveillances. Il se trouve que, simple visite, innocente ou non, ce sera à la justice de le dire, une Fouesnantaise, Yvonne Le Moigne, a été notée de passage chez Rego Vidal, l'homme-clé de la tentative d'attentat contre Juan Carlos. Placée à son tour sous surveillance, les policiers découvrent qu'elle héberge Jésus Echevarri Elordi condamné à deux reprises en France, par défaut, comme membre présumé de l'ETA.

En fait Jésus Elordi est clandestin depuis 1988. Ses héber-

geants l'appellent par un prénom d'emprunt. « François » ou « Michel ». Il veut échapper à l'extradition vers l'Espagne, passe de maison en maison. Ainsi il a séjourné chez trois des quatre autres Bretons mis en examen : Paul et Marie-France Le Coq de Spézet, Marie-Noëlle Bourdonnay de Plouguernevel. Jean-Pierre Gouello, de Kergist-Moëlou, lui, a hébergé « Fernand », de son vrai nom Jorge Garcia Sertucha, qui l'a aidé dans l'exploitation de sa ferme, alors qu'il avait de graves ennuis de santé.

Tous les cinq ont été mis en examen pour association ou complicité d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Mais savaient-ils précisément qui ils hébergeaient ? Qui étaient réellement « François », « Michel » ou « Fernand » ? Ont-ils réellement servi de base-arrière à des terroristes, ou simplement hébergé des réfugiés au nom de la solidarité entre peuples bretons et basques ? Le procès qui s'ouvre aujourd'hui à Paris risque une fois de plus d'être un dialogue de sourds entre l'accusation, forte de l'enquête du juge anti-terroriste Laurence Le Vert, et la défense, faisant valoir le droit d'asile.

Bernard LE SOLLEU.

Droit d'asile : 150 manifestants à Carhaix

Gwenn ha du dans le vent, 150 manifestants ont défilé dans les rues de Carhaix hier soir pour demander la relaxe des quatre Bretons. Six gamins portant fièrement les drapeaux bretons ouvrent le cortège. Immense, flottant délicatement au-dessus des têtes, un drapeau domine le défilé. Une banderole carrée ferme la marche. Elle représente une poignée de mains. Une poignée de mains qui veut dire amitié, solidarité, hospitalité. Des symboles, il n'en manque pas dans cette manifestation. Le point de rassemblement n'est-il pas place des Droits-de-l'homme ? « Carhaix et sa place des Droits de l'homme sont les symboles de la défense du droit d'asile et de la résistance que nous menons face à la violence faite une nouvelle fois au peuple

breton à travers Marie-France et Paul Le Coq, de Spézet, Marie-Noëlle Bourdonnay et Yvonne Le Roux, de Glomel », déclare la présidente des comités de soutien, Annick Lagadec. « Depuis 1984, l'accueil des réfugiés politiques basques en Bretagne et en particulier à Carhaix, où ils étaient officiellement accueillis, a révélé à l'opinion publique l'injustice faite au peuple basque. » Les quatre personnes qui vont être jugées « ont choisi de continuer à ouvrir leur porte à des personnes menacées de torture dans leur pays. »

Gérald Lambert, président de Egin, centre culturel breton, met ses mains en porte voix et lance « Droit d'asile, droit sa-crè ! Relaxe des in-culpés ! » Le slogan est repris par les 150 manifes-

tants venus de toute la région. Jean-Pierre Jeudy, ancien maire de Carhaix (divers gauche), défile aux côtés des militants bretons. Michel Moisan, adjoint à la culture de Carhaix, est sur le pavé « en tant que membre de l'Acat (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) qui condamne toute violence, qu'elle émane de l'Eta ou du Gal. »

La veille, ils étaient 2000 à Glomel, rassemblés en une immense fête de soutien aux quatre Bretons. Hier, un petit groupe manquait à l'appel. Il faisait route vers Paris, pour soutenir leurs amis pendant le procès, ou, comme le maire de Saint-Hernin, pour témoigner.

Noëlle COUSINIÉ.

Q.F. - 27 mars

Au procès des Basques et des Bretons

Prison requise contre les hébergeants

Réquisitoire très ferme hier à Paris au procès des Basques et des Bretons. Six à dix ans ont été requis contre les cinq membres de l'ETA. De la prison ferme (un an avec une partie de sursis) pour quatre des hébergeurs bretons; sursis pour le cinquième.

« Je suis fier de lutter contre le terrorisme, cette plaie qui engendre le malheur, la souffrance, la mort et la peur. » C'est par cette profession de foi qu'a débuté hier le réquisitoire d'Irène Stoller, premier substitut, devant la 11^e Chambre correctionnelle de Paris. Depuis qu'elle dirige au Parquet de Paris la cellule de l'antiterrorisme, M^{me} Stoller se sait la bête noire des militants basques et bretons. Leur avocat, le Nantais Yann Choucq, ironisera sur son « esprit de croisade »...

Démontant le rôle de Pedro Picabia Ugaldé, devenu en pays

basque français le patron de la logistique de l'ETA-militaire et celui des « mugas », les passeurs de frontières, elle en conclut que « sans structures d'accueil, sans bases arrières en France, la survie de l'ETA est compromise ». Elle décrit les attentats aveugles, commis par l'organisation. Rappele la longue liste des assassinats de policiers et de magistrats. La mort d'enfants dans une cour de la Guardia Civil.

Elle ne veut pas croire que les prévenus, les hébergeants basques ou bretons, aient pu les ignorer. « Le droit d'asile, tradition bretonne, je veux bien. Mais il est fait pour accueillir des victimes de la violence dans leur pays. Au contraire, vous hébergez des terroristes. » Elle rappelle que le législateur a renforcé depuis 1986 la lutte contre tous les terrorismes. « Vous lisez les journaux, écoutez la télévision. Vous ne pouvez pas l'ignorer. »

Elle soupçonne donc ces Finis-

tériens et ces habitants des Côtes-d'Armor – Paul Le Coq et son épouse, Yvonne Le Moigne et Marie-Noëlle Bourdonnay – d'avoir hébergé par sympathie idéologique des militants de l'ETA. Elle met à part Jean-Pierre Gouello, agriculteur éleveur de chevaux, alors gravement malade. Il aurait agi par nécessité et utilité. Pour sauver sa ferme. Elle requiert tout de même contre lui, deux ans avec sursis. Un an, avec sursis partiel, et donc avec de la prison ferme, pour les quatre autres. Pour les cinq membres présumés de l'ETA, elle demande de six à dix ans de prison ferme.

« Pas dans la ligne idéologique »

Pour Yann Choucq, le défenseur des Bretons, « on leur reproche en réalité d'avoir hébergé l'arlésienne de ce procès, Jésus Elordi. » Il a été jugé par ailleurs. On l'a condamné à quatre ans de prison, dans une autre enceinte.

« C'est peu, s'il est un assassin. » Non dit-il, c'est un homme tranquille, assigné à résidence dès 1988 en France, qui a cherché à survivre. Lui, clandestin ? Il a fait le tour de la Bretagne en bicyclette avec son fils, dit-il.

Quant à M^{me} Le Moigne, il ne voit dans sa visite à Rego Vidal (accusé de tentative de régicide à Palma de Majorque) qu'un hasard. « Elle n'a pas flirté avec les ennemis du roi. C'était une simple visite de courtoisie. » Où voyez-vous un réseau d'hébergeants ? demande-t-il au procureur. « Il n'y a pas le début du commencement d'une preuve. Mais vous les poursuivez parce qu'ils ne sont pas dans la ligne idéologique du gouvernement. Parce qu'ils n'ont pas le petit doigt sur la couture du pantalon. » Il plaide la relaxe.

Le jugement a été mis en délibéré au 26 mai.

Bernard LE SOLLEU.

O.F. - 16 MARS

Un Basque et sept Bretons transférés à Paris

Le Basque et sept Bretons interpellés lundi et mardi dans le cadre de l'enquête menée par le juge Le Vert, à Paris, contre l'hébergement de membres présumés ou de sympathisants de l'ETA, ont été transférés dans la journée de mercredi à Paris où leur garde à vue sera prolongée. Parmi eux figure une habitante de Pontivy, Mme Claude Drevet, au domicile de laquelle aurait été arrêté, selon la police, Ignacio Etxebarrai Martin, dit Mortadelo.

Originaire de Pampelune, âgé de 31 ans, celui-ci, toujours selon des sources policières, serait l'objet d'une demande d'extradition de l'Espagne et soupçonné d'appartenir au commando « Madrid » dont le dernier attentat à la voiture piégée, le 11 décembre à Madrid, a fait six morts. Le pseudonyme de Mortadelo avait été retrouvé sur des documents lors du démantèlement d'un centre de for-

mation de commando à Arcahon en septembre 1993.

Parmi les sept Bretons transférés, Roland Convers, de Lescouet-Gouarec et Anne Le Ferrand, sa compagne, font l'objet d'un mandat d'amener car, refusant de répondre aux questions de la PJ à Rennes, ils ont demandé à être entendus par le seul juge Le Vert. Ils pourront être détenus 24 heures au dépôt avant d'être présentés au juge. Pour Edouard et Marthe Morvan, agriculteurs à Séglien (Morbihan), Jean-Yves Gautier, directeur de la coopérative de producteurs de blé noir Euro-Breizh, à Guingamp et Marie Stumpf, de Plévin (Côtes-d'Armor), Ignacio Martin et Claude Drevet, la garde à vue est prolongée dans les locaux de la PJ à Paris.

Une Rennaise figurait à l'origine parmi les personnes interpellées. Elle a été remise en liberté, une homonymie étant à l'origine d'une erreur.

O.F. - 14 mars 1996

Affaire des Basques et des Bretons

Trois élus chez le ministre de l'Intérieur

Trois parlementaires bretons de la majorité ont été reçu hier à leur demande par le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré. Au menu de cet entretien de trois quarts d'heure un thème exclusif : les arrestations de Bretons soupçonnés d'avoir hébergé des militants ou des sympathisants de l'ETA.

« En Bretagne, la police emploie des méthodes disproportionnées. » C'est le message essentiel qu'ont voulu faire passer auprès du patron des policiers de France, les trois députés, Jean-Yves Cozan (UDF), vice-président du conseil général du Finistère, Yvon Bonnot (UDF), vice-président du conseil régional, maire de Perros-Guirec (Côtes-d'Armor), et Daniel Pennec (apparenté RPR) député de Guingamp et conseiller régional.

« Nous condamnons le terrorisme et la violence et nous ne voulons pas nous immiscer dans les affaires de la justice. Qu'elle suive son cours. Simplement nous déplorons les manières de

faire des policiers lors de ces arrestations. » Les trois élus ont expliqué au ministre de l'Intérieur que les méthodes de la cellule antiterrorisme, appliquées à la Bretagne et à ces affaires d'hébergement de Basques — déploiement de force, arrestations au petit matin en présence des enfants en particulier — « manifestaient une forme de mépris des Bretons ».

Prenant garde, disent-ils, de faire l'amalgame entre la situation en Corse et la Bretagne, « nous avons tout de même dit au ministre qu'il nous semblait y avoir deux poids et deux mesures dans ces affaires ».

Un peu plus d'humanité dans les méthodes, respect de la présomption d'innocence, refus que les Bretons deviennent en quelque sorte des boucs émissaires de la lutte contre l'ETA... Les trois députés ont eu le sentiment non seulement d'avoir été écoutés mais entendus. « Nous ne sommes pas venus pour rien. » Jean-Louis Debré aurait notamment pris bonne note que des « méthodes exagérées et incomprises » risquaient de provoquer le réveil d'un certain nationalisme breton.



Yvon Bonnot, Jean-Yves Cozan et Daniel Pennec, dans les locaux de l'Assemblée nationale, après leur entrevue avec le ministre de l'Intérieur.

Hébergeants : le soutien de cent élus

Lancé le 16 février par la Confédération paysanne, l'appel en faveur des Bretons inquiétés pour avoir hébergé des Basques a recueilli le soutien de quinze associations, syndicats ou partis. La démarche a été approuvée par une centaine d'élus bretons. Le groupe a reçu l'assurance qu'une délégation serait reçue au ministère de la Justice. Il veut témoigner de « la bonne foi des accueillants ».

Le Monde - 25 Février

Le soutien aux Bretons condamnés pour avoir logé des Basques s'intensifie

RENNES

de notre correspondant

Le délai d'appel de deux mois vient d'expirer pour les soixante et onze condamnés du « procès de la solidarité », dans lequel, le 20 décembre 1995, le tribunal correctionnel de Paris avait prononcé des peines de prison allant de quatre mois avec sursis à huit ans. Seuls trois des condamnés, une Bretonne, un Basque et un Irlandais, ont décidé d'interjeter appel. « C'est juste pour le symbole, sans rien attendre du nouvel examen de ce procès politique », commente la Rennaise Annick Lagadec, qui se réjouit de la libération, mardi 20 février, de la Fouesnantaise Yvonne Le Roux, après plus d'un mois de détention provisoire. Condamnée à trois ans de prison, dont deux avec sursis, Annick Lagadec, qui a effectué six semaines de détention provisoire, attend d'être sommée de retourner en prison. Elle avait hébergé deux Basques dans son appartement parisien où furent découvertes armes et munitions.

Depuis le 4 mai 1992, deux cent douze Bretons ont été interpellés pour avoir logé des Basques espagnols en situation irrégulière, dont plusieurs, selon le ministère de l'intérieur, seraient des membres présumés de l'ETA, pour certains impliqués directement dans des attentats meurtriers en Espagne. Les poursuites, intentées jusqu'en 1993, « pour aide aux séjours irréguliers » se sont transformées en mises en examen « pour association de malfaiteurs ou complicité d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Depuis le début de l'année, les interpellations, aussi musclées que matinales, n'ont pas cessé, engendrant un certain malaise que soulignait récemment *Ouest-France* sous le titre : « Pas de répit pour les Bretons hébergeant des Basques. Justice : sévère à l'ouest, pas en Corse ». « Parmi les personnes interpellées, certaines avaient l'unique tort de voir leur numéro de téléphone figurer sur le carnet d'adresses d'une personne ayant hébergé des Basques », assure Arnaud Debouté, l'un des porte-parole de la coordination des quinze « comités de soutien aux inculpés du droit d'asile ».

Plusieurs manifestations ont été organisées en Bretagne pour contester les méthodes de la police judiciaire. Huit cents personnes ont défilé, le 10 février, dans les rues de Rennes, où des heurts brefs mais violents se sont produits. Une nouvelle manifestation a eu lieu le 22 février à Lorient. Une autre était prévue samedi 24 à Guingamp (Côtes-d'Armor).

Dans une lettre ouverte au ministre de la justice, l'Association des élus municipaux bretons, dont le porte-parole est Herry Gourmelen, conseiller municipal (UDB) de Saint-Malo, rappelle son hostilité « à toute stratégie terroriste, qu'elle soit le fait d'un groupe armé clandestin ou d'un appareil d'Etat ». Les signataires assurent « avoir de [leur] plein gré et en connaissance de cause, accueilli ou hébergé des citoyens basques de la communauté autonome d'Euskadi ou de la communauté autonome de Navarre ». S'ils devaient eux-mêmes ne pas être poursuivis pour un acte « qui serait [considéré comme étant] de nature délictuelle », ils demandent l'annulation des condamnations prononcées le 20 décembre 1995 et la levée « des poursuites engagées à l'encontre de certains de [leurs] concitoyens aux motifs d'avoir honoré, comme [ils l'ont fait eux-mêmes], la tradition d'hospitalité des Bretons ». Pour le maire (PS) de Rennes, Edmond Hervé, « force est de constater que des interpellations récentes ont pris des formes totalement étrangères à la stricte exigence de l'ordre public, de la justice, et en méconnaissance des règles les plus banales de l'humanisme ».

Aux vingt-six assassinats reprochés au GAL depuis 1983, le ministère de l'intérieur oppose la mort de près de neuf cents personnes dans les attentats commis depuis vingt ans en Espagne par les commandos de l'ETA. « Certains Bretons ont pu être abusés en raison de la tradition d'hospitalité qui caractérise la Bretagne, explique un policier du SRPJ de Rennes. Mais aujourd'hui, ce n'est plus possible. On trouve des faux papiers, des fausses cartes de police, des voitures volées, des pistolets-mitrailleurs et de la documentation sans équivoque. »

Christian Tual

O.F.

- 17 FÉVRIER

Le Basque et deux nouveaux Bretons écroués hier soir par le juge Le Vert

Les neuf personnes interpellées en Bretagne et en région parisienne dans le cadre de l'hébergement de Basques ont toutes été présentées au juge Le Vert à Paris. Cinq ont été écrouées. Anne et Roland Convers de Lescouët-Gouarec (Côtes-d'Armor), ont été placés sous mandat de dépôt dès jeudi. Les trois autres l'ont été vendredi. Il s'agit du Basque Ignacio Etxeberria Martin, dit Mortadelo, membre présumé de l'ETA, mis en examen pour « association de malfaiteurs, détention d'arme, faux documents administratifs, toutes infractions en relation avec une entreprise terroriste ». Et de deux femmes : Mme Marie Le Stumpf de Plévin (Côtes-d'Armor) et Mme Claude Drevet de Pontivy, chez qui Ignacio Martin avait été interpellé. Édouard Morvan et son épouse, agriculteurs à Séglien (Morbihan) ont été laissés libres sous contrôles judiciaires. Leur fille Gwenaëlle, interpellée à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) et Jean-Yves Gautier, directeur de la coopérative des producteurs de blé noir Euro-Breizh à Guingamp, ont été remis en liberté à l'issue de leur garde à vue.

Ouest-France / 12 Février

Circulation perturbée, brève échauffourée devant l'hôtel de police

Droit d'asile : 800 manifestants à Rennes

800 personnes ont manifesté samedi après-midi à Rennes, à l'appel d'une douzaine d'associations de soutien aux inculpés du droit d'asile en Bretagne. Quelques heurts entre manifestants et forces de l'ordre se sont produits devant l'hôtel de police de Rennes.

Ils sont venus « de toute la Bretagne » : de Nantes, Brest, Lannion, Carhaix, Morlaix et Rennes, pour soutenir les quelque 200 Bretons interpellés, inculpés ou condamnés, comme en novembre dernier, pour avoir hébergé des réfugiés basques membres présumés de l'ETA.

Ces 800 militants et sympathisants (2 000 selon les organisateurs) qui ont défilé, samedi après-midi, dans les rues du centre de Rennes, en exigeant « la relaxe pour tous les inculpés du droit d'asile », s'en sont particulièrement pris à la justice. « Nous considérons que la justice a mieux à faire, par exemple en poursuivant les terroristes armés de bazooka, qui se promènent sous le nez de certains ministres, que de persécuter des personnes ayant, par pur respect de leurs convictions humanistes, hébergé des Basques fuyant les GAL » (1), déclarait ainsi Bruno Le Clainche, des Jeunes démocrates bretons.

800 militants et sympathisants sont venus samedi à Rennes pour défendre le droit d'asile et soutenir les Bretons mis en examen ou condamnés en novembre dernier.



Alors que des manifestants scandaient : « Toubon, lâche-nous les Basques et les Bretons ! », d'autres dénonçaient « l'acharnement du juge Laurence Le Vert à criminaliser le devoir d'hospitalité ».

Le défilé, qui a sérieusement perturbé la circulation dans le centre de Rennes, s'est arrêté devant l'hôtel de police, protégé

par plusieurs dizaines de gendarmes mobiles et par des policiers casqués. Aux jets de fruits, bouteilles et pierres de quelques manifestants, les forces de l'ordre ont riposté en tirant des grenades lacrymogènes qui ont momentanément disloqué le cortège.

Ce bref affrontement qui n'a pas fait de blessés a été dé-

noncé, dimanche matin, par le Comité rennais de soutien aux inculpés du droit d'asile.

Philippe CHAPLEAU.

(1) Cellules antiterroristes espagnoles agissant dans la clandestinité et accusées d'assassinats politiques.

POLITIQUE SOCIÉTÉ

Le procès de l'hospitalité

Un procès vient d'avoir lieu, le plus important à Paris depuis 50 ans, paraît-il, par le nombre d'inculpés : 81, dont 38 Breton(ne)s. Il a lieu après 3 ans 1/2 d'arrestation (plus de 120 personnes en Bretagne), de garde à vue, de contrôle judiciaire et même dans certains cas d'incarcération, de personnes de toutes origines et de toutes convictions, artisans, jeunes couples, mères de famille..., "coupables" d'avoir donné l'hospitalité à des réfugiés basques qui auraient risqué dans leur pays la torture (comme le prouve le rapport d'"Amnesty International"), voire la mort sous les balles des commandos du G.A.L. Nous reviendrons le mois prochain sur le verdict.

Ils ne sont pas accusés d'avoir commis, ni même préparé la moindre action violente.

Et pourtant ils sont inculpés d'"association de malfaiteurs en relation avec une entre-

prise terroriste", simplement pour avoir logé des réfugiés dont l'accusation prétend, sans en apporter la preuve, qu'ils ont partie liée avec E.T.A.

Le déroulement même du procès est un scandale : 81 accusés, les témoins et les avocats ont soi-disant été "entendus" en cinq jours. Où est la possibilité de se défendre dans ces conditions ? En ce qui concerne les "preuves" de l'accusation, en voici deux exemples :

- Pour des accusés basques, une liste de plus de 500 noms, d'origine douteuse, et qui ne figurait même pas au dossier.

- Pour un accusé breton, le fait qu'il ait accompagné à la gare l'un des Basques.

Aucun indice matériel sérieux, seulement des supputations.

Quant aux peines requises, elles ont été très dures, allant d'un mois à 3 ans de prison, dont une partie ferme, pour les hébergeants, et jusqu'à 10 ans pour les hébergés. Même pour ceux qui ne risqueraient pas d'aller ou de retourner en prison, il faut savoir que le sursis signifie l'incarcération en cas de n'importe quel délit, même n'ayant rien à voir avec l'affaire, pendant des années, et que toute condamnation pèse lourd sur la vie professionnelle et sociale de chacun, sans parler du traumatisme personnel qu'elle représente.

Dans cette affaire, au delà même de ce cas précis, ce sont des droits fondamentaux de l'homme qui sont mis en cause :

- le droit de se défendre et la présomption d'innocence dont doit bénéficier tout accusé ;

- le droit à l'information : quel écho a eu ce procès dans les médias, quelle radio, quelle télé en ont vraiment parlé ? Censure ou auto-censure, chacun a pu constater le quasi-silence sur les ondes !

- le droit d'asile : le pays qui donne des leçons à l'univers entier l'a pratiquement aboli sur son territoire.

Si nous n'y prenons pas garde, de glissement en glissement, nous nous rendrons compte trop tard de la disparition de l'état de droit. ■

Comité breton de soutien aux inculpés du droit d'asile
(Fax 96 48 01 54 - 96 38 42 65).

OPINIONS

Un aéroport contre la Bretagne

Il fut un temps où l'on apprenait en géographie que le Bassin Parisien était le bassin de la Seine et de ses affluents. Il comprenait donc l'Ile-de-France, une partie de la Bourgogne, de la Champagne, de la Picardie et de la Normandie.

Il n'en est plus ainsi. Désormais nos staticiens économiques comptent comme Bassin Parisien, non seulement les provinces ci-dessus en leur entier, mais bien la totalité des régions administratives qui les contiennent augmentées de la "Région Pays de Loire", la Basse-Normandie et le "Centre" (Touraine et Berry).

Ainsi, grâce, sans doute, au TGV, le Bassin Parisien atteint la frontière belge, il s'étend jusqu'à La Roche-sur-Yon, Laval, Cherbourg, Châteauroux, soit sur 8 régions administratives sur 22.

Il n'est donc pas étonnant que, pour "décongestionner" le trafic aérien de la région parisienne, on propose Notre-Dame-des-Landes, à 340 km de Paris. Que voilà une belle banlieue ! Et la Bretagne, dans ce projet ?

Les instigateurs de la construction d'un aéroport international à Notre-Dame-des-Landes ne cachent pas que leur objectif est de desservir en premier lieu le fameux conglomérat des "Pays de Loire" tandis que les Bretons responsables dans notre Ponant en ont le souffle coupé.

Un petit tableau des distances routières entre Notre-Dame-des-Landes et des villes de son entour éclaire la question :

Villes	en Bretagne km	hors Bretagne km
Nantes	22	
Rennes	85	
La Roche/Yon		87
Segré		90
Vannes	90	
Angers		96
Laval		120
Lorient	132	
Niort		150
La Rochelle		158
St-Brieuc	175	
Le Mans		180
Poitiers		192
Kemper	195	
Tours		205
Alençon		210
Royan		238
Nogent-le-Rotrou		246
Brest	260	

Comme le but avoué de cet "aéroport international" est de décongestionner Orly et Roissy, il s'agit de créer dans le triangle Nantes-Angers-Rennes une métastase de la tumeur parisienne, à un petit saut de TGV d'icelle, de mettre Nanterre à Nantes et de briser la cohésion de la Bretagne en rattachant le Haut-Pays à l'Ouest français embanléusé.

Aux Bretons conscients de réagir contre ce projet pernicieux. ■

R. GROGNEC

O.F. - 26 janvier

Réseau de soutien aux Basques

Un conseiller municipal de Lannion arrêté

Nouvelle interpellation jeudi matin à Lannion : un élu municipal et sa compagne, soupçonnés d'avoir aidé ou hébergé des militants basques présumés membres de l'ETA. Ils ont été transférés au cours de la journée à Paris, rejoignant quatre autres personnes interpellées depuis mardi.

Jean-Yves Callac, agriculteur, conseiller municipal, avait, aux dernières municipales, été le seul élu de sa liste symboliquement baptisée « **Sous le chêne vert de Lannion** ». Une liste indépendante qui n'a jamais caché ses sympathies pour la cause bretonne. Mercredi soir, il participait encore à une manifestation à la suite de l'interpellation, mardi dans la région parisienne, de quatre Lannionnais gardés à vue. Jeudi matin, à l'aube, il a été interpellé à son tour dans son exploitation agricole avec son épouse médecin.

Cette nouvelle arrestation, qui montre, un mois après le jugement de Paris à l'encontre d'une trentaine de Bretons ayant hé-



Mercredi soir, Jean-Yves Callac, participait à une manifestation. On le voit ici (au centre) dialoguant avec le commissaire de police de Lannion (à droite). Quelques heures plus tard, il était interpellé ainsi que sa compagne.

bergé des Basques, que le juge Le Vert n'a pas dételé, a causé une vive émotion à Lannion. Le maire, Alain Gouriou (PS), est intervenu aussitôt au Conseil général : « **Le fond n'est pas mon problème, c'est la méthode qui est**

abusive. » Et il n'a pu s'empêcher de faire un parallèle avec ce qui se passe en Corse : « **Là-bas, on tolère des choses inadmissibles et ici on emballe les gens avec une brutalité inadmissible.** »

Le maire a adressé un télé-

gramme au service de police judiciaire de Rennes où le couple a passé la matinée, pour « **témoigner à l'élus lannionnais toute la sympathie du conseil municipal.** »

Hier soir, après le transfert de Jean-Yves Callac et de sa compagne à Paris, dans les locaux de la 6^e section de la direction centrale de la police judiciaire, le comité de soutien aux Bretons interpellés a réagi en mobilisant 300 militants à Lannion et un groupe d'autres à Rennes sur le thème « **Lâchez les prisonniers !** »

Les slogans ont fusé jusqu'à la mairie où, en l'absence du maire, retenu au Conseil général, les manifestants ont été reçus par une dizaine d'élus. Dans la salle du conseil, les militants bretons ont demandé qu'une motion soit rapidement prise, demandant une entrevue au juge parisien anti-terroriste, Laurence Le Vert. « **Pour que tout cela cesse.** » Une manifestation est prévue samedi à Guingamp.

Les deux petites filles du couple, âgées de 4 et 6 ans, ont été recueillies par une famille amie. Hier soir, dans la cour de l'agriculteur, seuls deux chiens erraient...

Ouest-France - 14 novembre

Ambiance houleuse au procès de la solidarité Bretons-Basques

Les détenus basques déjà expulsés

Le procès de la solidarité Bretons-Basques a commencé hier matin dans une ambiance houleuse. Dès l'après-midi, le tribunal a ordonné l'expulsion des détenus basques, qui chantaient le poing levé l'hymne des combattants nationalistes.

PARIS. — Le nombre de prévenus — quatre-vingts ! — et l'exiguïté de la salle de la 31^e chambre correctionnelle le laissaient prévoir. Le « **procès de la solidarité** » s'est ouvert dans la confusion.

Onze prévenus basques et leurs gardes du corps, une trentaine d'avocats, la foule des prévenus libres à la place du public, il n'en fallait pas plus à M^e Choucq, le défenseur nantais de 25 Bretons, pour déclencher le tir des incidents liminaires. Et entraîner ses pairs dans une motion réclamant une publicité normale des débats, presse et public étant les victimes d'une situation inadmissible. « **Une salle de justice publique, et non pas un confessionnal !** » Applaudissements nourris.

Le président : « **Pas d'applaudissements, ou je fais évacuer la salle !** »

Un avocat : « **Comme il n'y a que des prévenus, vous n'aurez plus personne !** »

La seconde banderille est plantée par M^e Yolande Moina. Un interprète franco-basque étant prévu pour les Basques du sud (Espagne), trois de ses clients Basques du nord (France) souhaitent aussi s'exprimer dans leur langue usuelle. Refus du tribunal, ce qui permet à l'avocate d'apporter la démonstration du « **mépris de l'État français pour ses langues minoritaires** ».

« **Non au procès de la solidarité** » réclamait une banderole déployée par une poignée de manifestants basques et bretons dès l'aube hier devant le palais de justice.

Autre rebondissement linguistique, quand un prévenu basque ne parlant pas le basque demande un interprète espagnol. Qui n'est pas prévu. Ou quand Maria, la seule femme détenue, glisse de la langue basque à la bretonne pour remercier ses hôtes de Bretagne de leur hospitalité, sous de nouveaux applaudissements.

Le président : « **Interprète, traduisez !** »

L'interprète : « **Désolé, je ne parle pas le breton.** »

L'hymne des nationalistes

Avec l'interrogatoire des onze détenus soupçonnés d'être membres de l'ETA, le ton s'est durci. La plupart refusent de se lever et de répondre aux accusations portées sur leurs activités par la police espagnole. Sauf pour blanchir leurs hôtes bretons du chef d'inculpation d'association de malfa-

teurs et les remercier de les avoir sauvés des tueurs du GAL et de la torture espagnole. Ils ne reconnaissent pas la validité du tribunal après « **la main-mise de l'État français sur la répression au Pays basque. La résistance saura prendre les mesures qui s'imposent !** » affirme Imake Bilbao.

« **Ce sont des menaces insupportables !** » crie le président.

Les onze détenus se lèvent alors dans leur box grillagé pour entonner, poing levé, l'hymne des combattants nationalistes basques et clamer « **Vive le Pays basque libre !** »

C'est l'expulsion sous les « **Kenavo !** » des Bretons, qui vont entrer en piste aujourd'hui.

Alain CABON.

Un inculpé breton refuse de comparaître

Gilles Le Jeune, de Plounevez-Moëdec (Côtes-d'Armor), l'un des inculpés bretons, ne s'est pas présenté hier matin devant le tribunal de Paris. Une décision motivée, explique-t-il, par le « **Traité de 1532, jamais abrogé** », selon lequel « **tout Breton ne pourra pas être jugé en dehors du territoire breton.** » Et parce que « **recevoir une personne en situation irrégulière relève du tribunal de police.** » Pour focaliser l'attention sur ce procès, il a choisi de camper dans sa voiture au sommet du Menez-Bré, point culminant des Côtes-d'Armor, et d'observer une grève de la faim. Pas question cependant de mettre sa vie en péril : « **Je ne veux pas jouer au martyr. Des gens sont prêts à me relayer quand ça n'ira plus.** »



Daniel Fouray

Il refuse Paris et le tribunal correctionnel

Basques : un inculpé sur le Menez-Bré

(Lire en page 7)

Inculpé dans le cadre de l'affaire « Basques », Gilles Le Jeune, habitant Plounevez-Moëdec, refuse de comparaître devant la deuxième chambre correctionnelle de Paris. Il a lundi midi entamé une grève de la faim sur le Menez-Bré.

Le procès des 40 bretons ayant hébergé des réfugiés basques entre 1986 et 1992 a débuté lundi à Paris en l'absence d'un des inculpés : Gilles Le Jeune, de Plounevez-Moëdec. Père de famille, il a refusé de suivre hors des frontières bretonnes sa compagne et ses deux sœurs, également inculpées. Il appuie son refus sur un traité de 1532 « non abrogé » qui dit que « tout Breton ne pourra pas être jugé en dehors du territoire Breton. » Et affirme que « lorsqu'on héberge une personne en situation irrégulière, cela ne relève que du tribunal de police. »

Gilles Le Jeune s'est installé lundi vers midi au sommet du Menez-Bré, près de la chapelle Saint-Hervé. Il a entamé un jeûne forcé, et se préparait en soirée à camper dans sa voiture. Pourquoi ce geste isolé ? « J'aurai voulu un mouvement fort. Mais les gens avaient peur. C'est ça, la démocratie. » Lui, il pense qu'« à procès d'exception », il faut répondre par une « action d'exception ». Et puis il ne se fait pas à l'idée d'apparaître dans un tribunal où il sera question de terrorisme : « nous n'avons à aucun moment été en relation avec de telles actions. » Son honneur est en jeu : « Nous ne sommes pas coupables. Si nous sommes condamnés, on va croire que nous avons mené des actions de violence. »

Grève de la faim symbolique

En s'installant au sommet du



Gilles Le Jeune s'est installé lundi vers midi au sommet du Menez-Bré.

point culminant des Côtes-d'Armor, Gilles Le Jeune s'est « mis sous la protection du peuple breton. Tout le monde voit cette chapelle et va savoir que je suis là. J'espère que du monde va débouler pour me soutenir, et à travers moi soutenir tous les inculpés. » Quant à sa grève de la faim, elle est symbolique : « Je ne veux pas jouer au martyr. J'ai quatre enfants. Il faut que je m'en occupe. Des gens sont prêts à me relayer pour une grève tournante. L'important, c'est d'at-

tirer l'attention pour dire que ce qui se passe est très grave. » Des membres des comités de soutien de Lannion et Guingamp se préparaient hier soir à passer une veillée autour d'un feu en sa compagnie. Pour parler, entre autres choses, de ces « trois jours de garde à vue menotté à un radiateur, de trente sept jours d'emprisonnement, des humiliations et pressions » qui l'ont « blessé ».

Thierry CREUX.

Procès des Bretons : la CFDT demande la relaxe

A partir de 13 novembre se tient à Paris le procès de quarante Bretons inculpés pour avoir hébergé des réfugiés basques.

L'union départementale CFDT souligne que « ces Basques ont été longtemps reconnus par les autorités françaises en bénéficiant de titres de séjour. Certains étaient officiellement accueillis à Carhaix en 1984 ».

La CFDT qui « condamne avec

la plus grande fermeté les actes de violence et de terrorisme d'où qu'ils viennent » et souhaite que « soit évité tout amalgame avec des actions, mouvements ou initiatives en faveur de l'identité culturelle bretonne » estime que les inculpés Bretons, en accueillant des Basques, « ont pratiqué une hospitalité traditionnelle en Bretagne ». La CFDT « espère, dans un esprit d'apaisement, une décision de relaxe des inculpés ».

O.F. - 10, 11 et 12 novembre

Hospitalité envers des réfugiés ou complicité de terrorisme ?

80 Basques et Bretons en procès lundi

Pour avoir hébergé des réfugiés basques espagnols, une quarantaine de Bretons vont être jugés à Paris la semaine prochaine. Leurs arrestations spectaculaires avaient surpris puis indigné en Bretagne, où l'on n'admet pas l'amalgame entre « délit d'hospitalité » et « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

« Nous avons abrité des gens qui étaient dans l'illégalité à ce moment-là, mais qui ne l'étaient pas précédemment. C'est tout. De là à être accusés de collaboration avec une organisation terroriste !... » Cet enseignant de Diwan n'en est pas encore revenu d'une irruption policière « très cow-boy » chez lui un matin de septembre 1994. Emmené avec sa femme, contraints d'abandonner leurs trois enfants âgés de 13 mois à 13 ans. Motif : ils avaient hébergé il y a quelques années des réfugiés basques. C'est aussitôt la révolte à Lannion, dont le commissariat est envahi par les manifestants, au cours de leur garde à vue.

Tradition d'hospitalité

Depuis la première et plus importante rafle en mai 1992, 120 personnes ont ainsi été interpellées, avec à la clé de nombreuses incarcérations de plusieurs semaines. Des élus et des militants y voient « une criminalisation de l'accueil des Basques, qui s'apparente à la liquidation du droit d'asile ».

Cette tradition d'hospitalité envers les Basques remonte à la guerre civile d'Espagne, particulièrement en centre Bretagne, où certains d'entre eux ont fondé famille. Elle reprend au milieu des années 80. Jusqu'alors les réfugiés basques espagnols (ils disent « du sud ») que le ministre de l'Intérieur Gaston Defferre considérait comme des résistants, bénéficiaient d'un hébergement officiel essentiellement en pays basque français (« du nord »).

Mais le rapprochement entre les gouvernements socialistes espagnol et français, après la réforme démocratique des institutions en Espagne, l'autonomie du Pays Basque et devant la persistance du terrorisme fragilisera leur situation. Et cela à un moment où une milice paramilitaire, le GAL (Groupement antiterroriste de libération), liée, sait-on aujourd'hui, aux autorités espagnoles, vient les pourchasser pour les abattre dans le Sud-Ouest. En

3 000 personnes manifestent contre les interpellations à Lannion le 17 septembre 1994. Un procès disproportionné ?



Archives Of.

1986, sous Charles Pasqua, commencent les reconduites à la frontière, avec, à la clé, les menaces de tortures par la « guardia civil », que dénonce Amnesty international.

Une HLM à Carhaix

Devenus soudain clandestins, quelque 600 Basques trouvent alors refuge dans des régions plus hospitalières. Dont la Bretagne, où ils sont bien accueillis. D'abord par des militants bretons acquis à leur cause puis, peu à peu, par les mouvances culturelle et humanitaire, pacifiste, tiers-mondiste, voire écologiste dont des agriculteurs biologiques. La mairie de Carhaix délibère très officiellement pour fournir à six d'entre eux un logement HLM, avec aide personnalisée au logement du... gouvernement. Bien intégrés, Imanol et les siens font bientôt partie du décor carhaisien.

Pour les familles d'accueil de ces clandestins très relatifs, dispersés en Bretagne, la surprise

semble donc totale quand survient la rafle de 1992, qu'avait pourtant annoncée l'année précédente un premier écrémage à Angers et dans le vignoble nantais. A l'approche des J.O. de Barcelone et de l'exposition universelle de Séville, le gouvernement français, accusé de laxisme sur la question basque, veut, pense-t-on, donner des gages.

Le Parquet de Paris veut mettre fin, lui, au « sanctuaire breton » qui aurait protégé, au moins une trentaine de membres de l'ETA militaire.

« Les enfants à la DDASS ! »

« Après une perquisition musclée, avant de nous embarquer, mon mari et moi, les policiers de la brigade antiterroriste m'ont laissé conduire nos trois enfants à l'école sous forte escorte, raconte une Quimpéroise. Ils avaient déjà prévenu ma mère à Morlaix que si elle ne venait pas les récupérer le soir, ils iraient à

la DDASS ! » Tandis que leurs maris sont enchaînés, parfois nus, aux radiateurs, plusieurs mères de famille découvrent alors, avec le chantage aux enfants (dont certains, mineurs, sont interrogés hors de la présence de leurs parents), les humiliations de la garde à vue. « Ces quatre jours sont terribles. Bien pires que la prison ! » Cette prison qu'elles découvriront au bout d'un transfert dramatisé par un luxe d'encadrement policier digne de chefs de la mafia. A Fleury-Mérogis le bruit court déjà que ce sont des meurtrières d'enfants !

« Ce n'est pas tant les Basques qui étaient recherchés, d'ailleurs ils n'en ont arrêté que trois dans ces diverses rafles, estiment les inculpés. Mais on aura voulu donner un coup de pied dans la fourmière des hébergeants, pour casser la solidarité, en égratignant au passage le mouvement culturel breton. Cette affaire n'a pas fini de laisser des traces. »

Alain CABON.

Sous la menace de dix ans de prison

Accusées pour la plupart d'avoir porté assistance à des membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA, 80 personnes sont appelées à comparaître devant la douzième chambre correctionnelle de Paris à partir de lundi 13 novembre.

La moitié sont des Bretons. L'autre moitié des Basques, fran-

çais ou espagnols, hébergeants ou hébergés, tantôt libres, tantôt détenus, parfois en fuite. On devrait en savoir plus sur eux au cours du procès. Tous encourrent une peine de dix ans de prison. Le réquisitoire retient à leur encontre l'« aide au séjour irrégulier, l'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise

terroriste ». Aux termes de la loi, les complices sont exposés aux mêmes peines que les auteurs principaux.

♦ Une manifestation de soutien aux accusés est prévue vendredi 10 à 18 h à Guingamp et samedi 11 novembre à Paris, parvis de Montparnasse, à 11 h 30.

Ouest-France - juin

Pas de répit pour les Bretons hébergeant des Basques Justice : sévère à l'Ouest, pas en Corse

Pour cause de soutien aux Basques, de nouveaux Bretons sont poursuivis par une police et une justice intraitables. En Corse, les mêmes gardent l'arme au pied. Contrastes.

Sur les six Lannionnais interpellés cette semaine, trois — dont deux femmes — ont été mis en examen vendredi soir pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste », mais laissés en liberté. La liste s'allonge des Bretons pourchassés sous l'accusation d'aide officielle à l'ETA basque alors que, pour eux, il ne s'agit que de « solidarité avec des réfugiés ».

Un dialogue de sourds et une obstination qui soulèvent de nombreuses réactions. L'union démocratique bretonne (UDB) vient

ainsi d'écrire à Jean-Louis Debré, le ministre de l'Intérieur. « Alors qu'en Corse les forces de police placées sous vos ordres laissent parader impunément six cents hommes cagoulés et armés jusqu'aux dents, comment nos compatriotes ne seraient-ils pas choqués par les méthodes brutales que vous appliquez en Bretagne à l'encontre de citoyens parfaitement intégrés dans la société », peut-on lire dans la lettre.

« Sentiment d'impunité »

L'UDB pointe du doigt un vrai problème ressenti bien au-delà de la Bretagne. Ces jours derniers, les magistrats des tribunaux de la Corse-du-Sud et de Haute-Corse, ont écrit au garde des Sceaux, Jacques Toubon,

pour affirmer que « la crédibilité de leur action et plus généralement l'accomplissement normal de leur mission judiciaire sont gravement remis en cause. » Ils ont aussi dénoncé « le sentiment d'impunité ressenti par les auteurs d'actes terroristes » dans l'île de Beauté, ce qui les place « en position de force par rapport à l'institution judiciaire locale (...) Un état de fait qui ne peut qu'incliner les délinquants de droit commun à se réclamer de ces mouvements ou à user de leurs méthodes ».

Réponse de Jacques Toubon, qui se rendra début février en Corse : « Pour agir en Corse, je n'ai attendu ni lettre ni expression sensationnelle d'une difficulté qui est réelle, mais qui ne doit pas faire croire que la Corse est dans une situation extraterritoriale ».

Du bon usage de l'état de droit

Une nuit sans lune, dans la lande bretonne. Devant les caméras de France 3 et les objectifs des photographes, une petite poignée de nostalgiques du Front de libération de la Bretagne (FLB) posent, cagoulés et armés, présentent leurs revendications. Les mêmes, le lendemain, pour être pris au sérieux, mitraillent et font sauter plusieurs bâtiments portant le drapeau tricolore. Tout cela est, bien sûr, pure fiction.

La suite, notamment la réaction des pouvoirs publics, il n'est pas besoin de se creuser la tête longtemps pour l'imaginer. Ils seraient prompts à dresser un cordon sanitaire et à s'en prendre avec une efficacité toute militaire à tous ceux, nombreux, qui n'ont jamais caché leur sympathie envers la cause bretonne.

On a d'autant moins de mal à voir le tableau que la Bretagne connaît trop bien, depuis quatre ans, les arrestations dans le plus

pur style « cow-boy ». Pas moins de 180 Bretons ont fait les frais de ces méthodes. S'y ajoutent pour certains, de longues et traumatisantes semaines de détention provisoire.

Pourtant, ces hommes et ces femmes, traités comme des terroristes de haut vol, n'ont jamais posé des bombes, mais juste participé à l'hébergement de réfugiés basques suspectés pour certains d'actes terroristes en Espagne. Ce qui n'en a pas moins valu à trente-deux d'entre eux d'être condamnés en décembre à des peines (assorties plus ou moins du sursis) allant de quatre mois à trois ans de prison.

Sans vouloir remettre en cause la chose jugée, il est difficile de se défaire d'un malaise devant des méthodes parfois brutales et un acharnement contestable au regard d'une grande partie des faits. Reste la démonstration d'un état de droit implacable, sensible

à aucun argument, sûr de son fait. Comme le conçoivent et l'aiment certains.

Ceux-là doivent être abasourdis devant le spectacle corse. Car là-bas, ce n'est pas d'hospitalité et de solidarité entre peuples dont il est question, mais d'une véritable guérilla. Or, cet État, si impitoyable envers les Bretons, assiste en spectateur apparemment impuissant, au long suicide d'un morceau de France à la dérive. Tout en négociant en sous-main avec les poseurs de bombes.

Disons le tout net. Cet état de droit, évoqué par les ministres et les responsables politiques comme un des fondements de notre société, serait d'autant plus crédible s'il s'appliquait partout. Et avec le discernement qu'on est en droit d'attendre d'institutions qui se doivent d'être exemplaires.

Jean-Luc PELLIZZA

O.F. - 13 novembre

80 personnes jugées ensemble cette semaine à Paris

Bretons-Basques : procès de la solidarité

Procès spectaculaire à partir de ce matin à Paris, où l'on jugera ensemble 80 personnes, pour moitié de Bretagne, accusées d'avoir hébergé des réfugiés basques espagnols en séjour irrégulier.

Quatre-vingts personnes ensemble à la barre de la 12^e chambre correctionnelle de Paris ! Des mères et des pères de familles bretonnes qui ont ouvert leur porte à des réfugiés basques espagnols sans droit de séjour en France. Mais aussi des Basques du Sud (Espagne) ou du Nord (France), hébergés ou hébergeants, qui comparaitront libres ou détenus.

« Une grande farce »

Les magistrats risquent d'avoir du mal à trouver leurs accusés dans ce procès de l'amalgame et de la démesure. Et à les juger individuellement avec sérénité en cinq jours, huit au maximum. « Pour nous c'est une grande



Samedi, la coordination des comités de soutien aux Basques et Bretons mis en examen a réuni plus d'un millier de personnes à Paris. Manquaient au rendez-vous quelque 1 000 ressortissants basques espagnols dont les 23 cars avaient été refoulés vendredi soir à la frontière.

farce ! » déclare M^e Jon Gonzales, l'un des avocats basques.

Seulement voilà ! D'une simple amende pour « aide à séjour irrégulier », la peine encourue monte à dix ans de prison pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste », les réfugiés étant en l'occurrence

des membres présumés de l'organisation séparatiste basque ETA.

En leur temps, les diverses arrestations à grand spectacle de familles entières par la brigade antiterroriste avaient surpris et souvent révolté les Bretons, plusieurs de leurs élus de tous

bords en tête. Qui ne sauraient voir des membres de réseaux terroristes en ces paisibles militants culturels ou humanistes.

« Délit d'hospitalité »

Aujourd'hui à nouveau, dans le fil des motions adoptées à l'unanimité par le conseil général du Finistère, pleuvent les délibérations de soutien qui distinguent de la violence, qu'elles condamnent, le droit coutumier d'hospitalité. « La patrie des droits de l'homme a inventé, accuse-t-on, le délit d'hospitalité. » Et l'on rappelle que c'est le statut à géométrie variable des réfugiés basques, dont le séjour régulier a soudain dû devenir clandestin au milieu des années 80, qui a amené les Bretons, notamment, à se substituer — dans l'illégalité — à l'Etat pour le droit d'asile.

C'est ainsi que ce « procès de la solidarité » peut trouver un écho au-delà des minorités basque et bretonne.

Alain CABON.

Ouest France

6 mai 92

Le coup de filet anti-ETA effectué en Bretagne « Des liens culturels », disent les Bretons

OF 6/5/92

Depuis lundi, une trentaine de personnes supposées apporter en Bretagne un soutien à l'ETA sont entendues par la police. Les relations entre Bretons et Basques ont une vingtaine d'années. Et sont essentiellement d'ordre culturel ou humanitaire, assure-t-on dans le milieu autonomiste breton.

« En 1984-85, six réfugiés basques ne se sentant pas en sécurité là-bas ont été accueillis le plus normalement du monde à Carhaix », se souvient l'un des animateurs d'une association locale. L'un de ces réfugiés a eu à comparaître il y a quelque années devant le tribunal de Poitiers. Lequel a décidé qu'il n'y avait pas lieu de l'extrader. Un exemple parmi d'autres.

Une organisation politique comme Emgann a des contacts réguliers avec Herry Batasuna, considérée comme la branche légale de l'ETA militaire. Et l'UDB, l'Union démocratique bretonne, qui avait des candidats autonomistes dans tous les départements de la Bretagne historique aux récentes élections régionales, a des relations suivies avec un parti politique d'Euskadi opposée, comme elle, aux actions violentes.

« Si les comités de réfugiés basques ont trouvé des soutiens importants en Bretagne, c'est parce les analyses des militants des deux pays dans les domai-



Les comités de réfugiés basques ont trouvé des soutiens importants en Bretagne.

nes culturels et politiques convergent », commente un militant de Bretagne centrale. Le barbouillage de panneaux de signalisation routière se pratique dans le Pays basque nord, avec les encouragements d'Eatche. Un mouvement proche de Stourm ar Brezhoneg, le combat breton qui a mené des actions similaires en Armorique.

Il existe aussi des échanges permanents entre les écoles bretonnes de Diwan et celles d'lkastola, les établissements scolaires basques. Et des liens de collaboration ont été établis récemment par Stumdi et Aeka, spécialisés dans l'enseignement

aux adultes des langues des deux pays.

L'an dernier, au mois de juin, des élus du conseil général du Finistère, de toutes tendances, ont effectué un séjour de cinq jours au Pays basque. But du voyage : s'informer mutuellement. Des deux côtés, on a convenu qu'il y avait lieu « de développer des actions de solidarité dans le domaine culturel, mais aussi au niveau économique ». Des actions que ne devraient pas remettre en cause les événements qui viennent d'avoir lieu en Bretagne.

Jean-Charles PERAZZI

Ouest France

20/Janvier 92

Deux attentats contre l'Education nationale à Rennes

Les Corses frappent en Bretagne

OF 20/01/92

Deux attentats à l'explosif ont causé de gros dégâts, dans la nuit de samedi à dimanche, dans des bâtiments de l'Éducation nationale, à Rennes. Ils ont été presque immédiatement revendiqués par les nationalistes Corses du FLNC, à Bastia. Stupeur, indignation et interrogations dans la capitale bretonne.

RENNES. — « Nous avons été réveillés par une fantastique explosion. Ma femme a fait un bond d'un mètre dans le lit. Nous nous sommes tout de suite dit : Ça y est, le Rectorat a encore sauté ! »

Il était 1 h 40 dans la nuit de samedi à dimanche. En moins de cinq minutes, deux bombes venaient d'exploser à Rennes, visant respectivement la Maison des examens, boulevard de la Duchesse Anne, et le Centre régional de documentation pédagogique, rue d'Antrain. Dans les deux endroits, les dégâts causés sont importants. Tout autour, même vision de voitures éventrées, de portes soufflées, de vitres brisées et de mobilier renversé.

Un couple épargné de justesse

Beaucoup trouvent miraculeux qu'il n'y ait pas eu de victimes. Les attentats ont eu lieu peu de temps après la fermeture des bars, sur des axes empruntés par les noctambules. « Un jeune couple marchait vers la Maison des examens quand l'explosion s'est produite, raconte un riverain du boulevard de la Duchesse-Anne. A quelques minutes près, ils étaient fichus. »

Dimanche à 3 h du matin, le double attentat de Rennes était revendiqué à Bastia par le FLNC-canal historique. Il prétend

ainsi dénoncer la politique de l'État français qui nomme, en Corse, « des fossoyeurs de notre langue ». Personnage visé, Jean-François Botrel, ancien

président de l'Université Rennes-2 de 1982 à 1986, recteur d'académie à Ajaccio depuis août 1990. Le 9 janvier, sa voiture en stationnement avait

été endommagée par un cocktail molotov sur le campus de l'université de Corté.

Aux yeux du FLNC, il est suspect d'avoir, à Rennes, « fait chuter délibérément le nombre des étudiants suivant des cours de langue bretonne ». Un argument qui surprend les représentants de l'Éducation nationale en Bretagne. « L'enseignement du breton et du gallo a toujours fait l'objet d'une attention particulière. Chaque année, nous organisons des stages pour les enseignants de langues régionales », dit un responsable du service de la formation des personnels dont les bâtiments ont été les plus touchés. « Beaucoup de choses ont été faites, tant dans le premier que le second degré, en faveur du breton... »

Une aide locale ?

La direction de l'université Rennes 2 comprend encore moins : « C'est sous la présidence de Jean-François Botrel, qu'une licence de breton a été créée... » D'une manière générale, l'enseignement de la culture celtique à Rennes 2 est jugé « particulièrement dynamique ».

Aussi surprenante pouvait-elle paraître au prime abord, la piste corse est vraisemblablement la bonne. Le FLNC a déjà frappé des rectorats — ceux de Versailles et de Créteil en septembre — sur le continent. Mais les enquêteurs notent toutefois que ces deux attentats surviennent quatre ans, presque jour pour jour, après ceux commis par l'Armée révolutionnaire bretonne. Durant cette nuit du 20 au 21 janvier 1988 à Rennes, une explosion avait d'ailleurs visé des bâtiments du rectorat. Et la police judiciaire n'exclut absolument pas que les nationalistes corses aient pu bénéficier en Bretagne d'un soutien logistique et de complicités.



L'endroit où avait été placé l'explosif, rue d'Antrain. L'onde de choc a pulvérisé toutes les fenêtres de la façade et du collège en face.

Philippe Renault